

ARGUMENTAIRE

Berne, le 24 juin 2026

Pas touche aux salaires ! stopper l'attaque contre les salaires minimums.

Le Parlement à Berne veut qu'à l'avenir, les salaires ne suffisent plus pour vivre. L'attaque actuelle contre les salaires vise à ce que les salaires minimums en vigueur dans les cantons ou les villes ne s'appliquent plus à tous les salarié-e-s. Des milliers de travailleuses et travailleurs seraient concernés dans le secteur des services, dans la restauration, le nettoyage, les salons de coiffure ou les boulangeries. Aujourd'hui déjà, ces personnes ont du mal à s'en sortir avec leur salaire. Or, Berne a décidé de ne plus adapter leurs salaires minimums au renchérissement, et de les en exclure là où de nouveaux salaires minimums verront le jour. C'est inacceptable. Quiconque travaille en Suisse doit pouvoir vivre de son salaire. Il faut stopper cette attaque contre les salaires.

Non à l'attaque contre des salaires garantissant le minimum vital

En s'attaquant aux salaires, le Parlement entend imposer une baisse des rémunérations. Berne agit ici pour le compte des cafetiers-restaurateurs : dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, de nombreux établissements réalisent des bénéfices en versant des salaires de misère. Sans surprise, les patrons d'établissements s'opposent depuis des années à toute amélioration des salaires. Et ils bloquent l'introduction de salaires minimums partout où ils en ont la possibilité. Cette attitude n'existe hélas pas que dans l'hôtellerie-restauration. Roland Müller, directeur de l'Union patronale, l'a dit crûment : « un salaire décent n'est pas la responsabilité des employeurs »¹. En d'autres termes, si cela peut arranger l'entreprise, les employé-e-s devront se contenter de moins bons salaires.

Les salaires minimums sont pourtant un modèle de réussite. Partout où ils ont été introduits, on compte moins de personnes touchant des salaires de misère, sans que le taux de chômage ait augmenté. Les salaires minimums tiennent leurs promesses : grâce à eux, les travailleuses et travailleurs ont un meilleur pouvoir d'achat. De nombreux exemples à l'étranger en témoignent². En Suisse aussi, les faits parlent d'eux-mêmes. Grâce au salaire minimum genevois, près de 15 000 personnes occupées dans la vente, le nettoyage ou d'autres secteurs à bas salaires gagnent davantage. En moyenne, les bas salaires ont augmenté de 15 %³.

Les salaires minimums soulagent en outre la collectivité, grâce à la diminution des dépenses liées aux prestations d'aide sociale et à la réduction de primes. Car ce n'est plus aux cantons et aux communes à passer à la caisse parce que les employeurs versent des salaires de misère. Or la

¹ <https://www.blick.ch/fr/suisse/salaire-minimum-declaration-choc-du-chef-de-lunion-patronale-id20934393.html>

² Voir Rieger et Gallusser (2026) : https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/editions/60_prixdignite.pdf (pp. 163ss), Dube et Lindner (2024) : <https://www.nber.org/papers/w32878> ou <https://economic.github.io/owe/>.

³ Ramirez et al. (2026) : Rapport 4/4 Analyse des données de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2014-2022 <https://www.ge.ch/document/42288/telecharger>

présente attaque contre les salaires remet en question cet acquis social. Tout cela pour que des employeurs sans scrupules puissent réaliser des profits sur le dos de travailleuses et travailleurs mal payés, et aussi de la collectivité.

Non à l'attaque contre les salaires féminins et la protection des salaires

Près des deux tiers des personnes touchant le salaire minimum sont des femmes. Elles travaillent particulièrement souvent dans des secteurs à bas salaires comme l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou la coiffure. Et dans ces branches d'activité, les femmes doivent souvent se contenter des activités les moins bien rémunérées. Les salaires minimums améliorent donc tout particulièrement les salaires féminins et réduisent les inégalités salariales. Là encore, les expériences réalisées à Genève sont éclairantes. Deux ans après l'introduction du salaire minimum genevois, la proportion de femmes percevant de très bas salaires y a été réduite de moitié. La présente attaque contre les salaires vise à réduire à néant de tels progrès. Elle aurait pour conséquence de mettre à nouveau les salaires des femmes sous pression. Et d'empêcher de nombreux salaires féminins dans le secteur des bas salaires d'augmenter à l'avenir, grâce à de nouveaux salaires minimums.

Les salaires féminins ne seraient pas seuls à en faire les frais. Car les salaires minimums stabilisent le niveau général des salaires. Fragiliser les salaires minimums reviendrait à accroître la pression sur l'ensemble des rémunérations. Les entreprises versant des salaires équitables seraient évincées du marché par celles qui ne s'en sortent qu'en exploitant leur main-d'œuvre. C'est précisément dans les secteurs où la concurrence est forte que les salaires minimums empêchent toute compétition au détriment des salarié-e-s. Un tel projet affaiblit donc la protection salariale dans toute la Suisse et sape les mesures d'accompagnement mises en place contre la sous-enchère salariale.

Non à l'attaque contre les décisions populaires

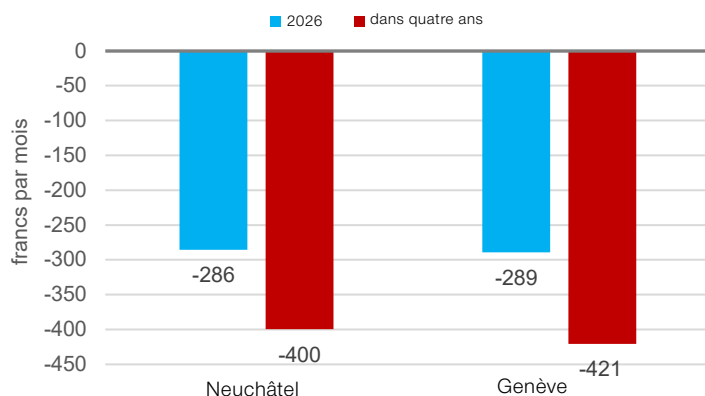
Quiconque travaille doit pouvoir vivre de son salaire. Dans cette logique le peuple a décidé à Genève et Neuchâtel, mais aussi dans les villes de Zurich et Winterthour, d'instaurer des salaires minimums pour tout le monde. Dans le canton de Vaud, le peuple a adopté un principe constitutionnel en faveur d'un tel salaire minimum. Au Tessin et en ville de Lucerne, ce sont les parlements qui ont décidé d'instaurer un salaire minimum général.

L'attaque contre les salaires minimums vise à contourner toutes ces décisions. Et partout où aucune décision n'a encore été prise, le peuple n'aurait plus son mot à dire. Le Valais et le Jura, ainsi que les villes de Berne, Bienne et Schaffhouse où des votations sur de nouveaux salaires minimums figurent à l'ordre du jour, sont directement concernés.

Concrètement, l'attaque contre les salaires veut interdire l'introduction de tout nouveau salaire minimum dans d'importants secteurs à bas salaires comme l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou les salons de coiffure. Ce projet concerne également Zurich, Winterthour et le Tessin, qui viennent d'adopter de nouveaux salaires minimums mais ne les appliquent pas encore. Quant à Genève et Neuchâtel ainsi qu'à la ville de Lucerne, il ne leur serait plus possible d'augmenter leurs salaires minimums actuels dans ces branches. Conséquence directe : avec l'augmentation des prix, le pouvoir d'achat garanti par les salaires minimums s'effriterait. Les travailleuses et travailleurs ayant déjà du mal à s'en sortir verraient leur situation se précariser encore davantage.

Perte de valeur progressive des salaires

Les salaires minimums en vigueur à Neuchâtel et à Genève seraient nettement plus bas qu'aujourd'hui, s'ils n'avaient jamais été augmentés depuis leur introduction (NE : 2018 ; GE : 2020).



En bref : en s'attaquant aux salaires, Berne passe outre les décisions démocratiques prises dans les cantons, à seule fin d'imposer des salaires de misère. Ce n'est pas acceptable. Les décisions populaires doivent être respectées, et les salaires doivent permettre de vivre.

Non à l'attaque contre le fédéralisme et la Constitution

La politique sociale est du ressort des cantons et des communes. Ce sont les collectivités locales qui supportent les coûts de l'aide sociale. Elles doivent par conséquent être en mesure d'édicter des salaires minimums pour prévenir la pauvreté au travail. Le Tribunal fédéral l'a confirmé à plusieurs reprises. Or l'actuelle attaque contre les salaires cherche à priver les cantons et les communes d'un instrument leur permettant de lutter à grande échelle contre les salaires de misère. En agissant de la sorte, Berne outrepassa ses compétences, tout en générant des dépenses supplémentaires pour les cantons. En effet, l'extension du secteur des bas salaires se traduirait par des dépenses supplémentaires pour l'aide sociale et les réductions de primes. En bref, Berne dicte sa loi et les cantons paient.

Cette attaque contre les salaires vise à contourner les salaires minimums, en faisant prévaloir les CCT sur les lois cantonales. Or aussi importantes soient-elles pour les salarié-e-s, les CCT restent des contrats privés conclu entre syndicats et employeurs. Faire primer des contrats privés sur des lois adoptées démocratiquement porterait atteinte à l'État de droit et à la Constitution. Un tel précédent serait très dangereux. Va-t-on laisser demain des arrangements privés vider les lois de leur substance dans d'autres domaines ? Un simple contrat permettra-t-il aux employeurs de se soustraire au paiement des cotisations AVS ou aux restaurateurs d'échapper aux normes en matière de sécurité incendie ?

Non à l'attaque contre les travailleuses et travailleurs soumis à une CCT

Cette attaque contre les salaires discrimine les salarié-e-s couverts par des conventions collectives de travail (CCT). Elle vise, dans les branches d'activité soumises à une CCT, à dévaloriser les salaires minimums existants et à empêcher que d'autres puissent voir le jour. Dans les autres

secteurs toutefois, les salaires minimums pourraient très bien continuer à s'appliquer. C'est du pur arbitraire. Et une telle façon de faire pénalise précisément les salarié-e-s qui s'engagent, aux côtés de leurs employeurs, en faveur de conditions de travail équitables dans leur branche d'activité. En effet, les CCT vont bien au-delà des salaires minimums. Les partenaires sociaux y réglementent de nombreux autres aspects des conditions de travail (notamment les salaires de la main-d'œuvre qualifiée, les horaires de travail, la formation continue ou les contrôles salariaux).